



PASSEPORT PHYTOSANITAIRE EUROPEEN

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Pour pouvoir circuler à l'intérieur de l'Union Européenne, certains végétaux doivent être accompagnés d'un passeport phytosanitaire européen. Ce document délivré par les DRAAF/SRAL ou par certains organismes délégataires atteste que les végétaux et produits végétaux ont bien été inspectés et déclarés conformes à la réglementation phytosanitaire européenne.

OBJECTIFS :

Connaître les exigences réglementaires sur le dispositif « Passeport Phytosanitaire Européen »
Être capable de mettre en œuvre la réglementation et la méthode d'inspection « Passeport Phytosanitaire Européen »

PUBLIC CONCERNE :

Ingénieurs, techniciens et autres agents du MAA affectés en DRAAF/SRAL et chargés des missions d'inspection dans le cadre du Passeport Phytosanitaire Européen
Personnes délégataires des missions d'inspection dans le cadre du Passeport Phytosanitaire Européen

CONTENU PROPOSE :

- les textes fondamentaux à appliquer dans le cadre du dispositif Passeport Phytosanitaire Européen.(textes français et européens)
- le dispositif des zones protégées
- la gestion administrative des établissements soumis à PPE
- les étiquettes PPE
- la méthode d'inspection PPE
- l'inspection PPE en pratique chez un pépiniériste

INTERVENANTS :

Chargé de mission du MAA et personne ressource PPE.

DATES :

Du 27 au 29 mars 2019

DUREE :

2 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

12

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Florence DAGUET
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbassg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

CODE EPICEA :

176559